



HYDROSPHERE

2 avenue de la mare
ZI des béthunes
BP 39088 - Saint-Ouen-l'Aumône
Tél : 01.30.73.17.18
Fax : 01.34.43.03.87
www.hydrosphere.fr

Contact

Jacques LOISEAU
mail: jloiseau@hydrosphere.fr



ETUDES DIAGNOSTIQUES

Programme de surveillance des plans d'eau du bassin Adour-Garonne (Lot 8) Inventaires piscicoles suivant le protocole « scandinave » (NF EN 14757)

Maître d'ouvrage

Agence de l'Eau Adour-Garonne



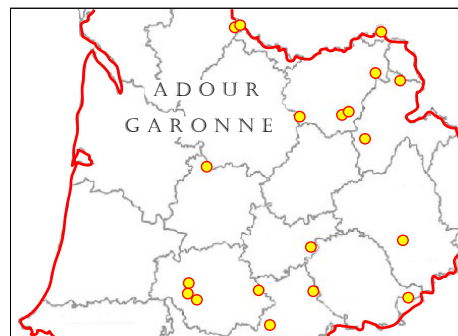
Années : 2015 - 2018

Problématique

- Suivi de l'état écologique des masses d'eau en application de la DCE
- Volet piscicole des plans d'eau

Programme d'étude

- 19 plans d'eau répartis sur 10 départements (Cf. Carte ci-contre)
- Surfaces de 45 à 560 ha et profondeur entre 3,5 à 58m
- 4 à 5 plans d'eau /an échantillonnés entre juin et août



Localisation des 19 plans d'eau échantillonnés

Missions d'Hydrosphère

- Démarches administratives préalables : Autorisations préfectorales, des détenteurs des droits de pêche (FDPPMA, AAPPMA,...) et des gestionnaires (EDF, CACG, Syndicats d'irrigation,...).
- Communication auprès des acteurs locaux (camping, bases nautiques, société de pêche,...)
- Préparation des campagnes de terrain (exploitation des données bibliographiques, accès, mise à l'eau, conditions de navigation, plan d'échantillonnage,...)
- Mise en œuvre du protocole « Scandinave » (pose, relèvement et démaillage des filets).
- Profils physico-chimiques
- Saisie et mise en formes des données (Macro ONEMA)
- Compte-rendu d'exécution



Relève d'un filet pélagique



Démaillage



Pose d'un filet benthique

► LE PROTOCOLE « SCANDINAVE » : Application de la norme de pêche aux filets maillants pour les réseaux de suivi des peuplements piscicoles dans le cadre de la DCE.

Les réseaux de suivi nécessitent l'emploi de méthodes d'échantillonnages standardisées (reproductibles) présentant le meilleur compromis entre les objectifs du suivi (estimation du peuplement piscicole) et les contraintes imposées par le milieu (taille des plans d'eau, profondeur, habitats aquatiques, conditions hydrologiques, gestion et usages,...).

En pratique, la Norme NF EN 14747 (Novembre 2005) fixe l'effort de pêche (nombre, type et répartition des filets à mettre en œuvre) en fonction de la surface et de la profondeur du plan d'eau. Le plan d'échantillonnage (localisation des filets dans le plan d'eau) est défini de façon aléatoire au sein des différentes strates de profondeur. Ce plan est ajusté *in situ* en fonction des conditions stationnelles constatées lors des campagnes (ex: abaissement de la ligne d'eau dans une retenue, développement d'herbiers aquatiques, profondeurs insuffisantes,...).

L'application du protocole « scandinave » requiert donc des moyens humains et matériels importants, bien coordonnés ainsi que des compétences limnologiques et piscicoles.

Pour assurer la qualité des prestations, l'AEAG a mandaté l'ONEMA pour réaliser des audits de contrôle lors des opérations.